



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-213

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2019

Sommaire

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-06-11-006 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics (2 pages)

Page 3

75-2019-06-11-005 - Arrêté de délégation de signature matières déléguées (2 pages)

Page 6

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-06-11-006

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés
publics

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeur n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Mme Laurence NIVET, directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP *en matière de marchés publics*,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- M. Sébastien HOUADEC, Directeur-adjoint chargé des finances, de l'investissement et des services économiques

En vue de signer, au nom de la Directrice et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés :

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;

- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un Pôle d'Intérêt Commun.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Houadec, délégation est donnée à :

Mme Lara VINAUGER, Adjointe à la directrice et directrice de la stratégie – qualité et risques – usagers
Et à Agnès WOELFFEL, Attachée d'administration hospitalière, Responsable des services économiques et marchés publics

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, et de toute mise en demeure et résiliation.

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un Pôle d'Intérêt Commun.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Laurence Nivet, directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°2014199-0001 du 15 mars 2018 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 11 juin 2019

SIGNÉ
Laurence NIVET

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-06-11-005

Arrêté de délégation de signature matières déléguées

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient » ;

Vu l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-09-001, du 09 mai 2016 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence Nivet, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Lara VINAUGER, adjointe à la Directrice, et Directrice de la Stratégie, Qualité et Risques et des Usagers, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'HAD, dans le champ d'attribution de la directrice de l'HAD déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-00006 susvisé.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à :

Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) et les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim.

M. Sébastien HOUADEC, Directeur Adjoint des Finances, de l'Investissement et des Services économiques, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Finances, Investissement, Services économiques et système d'information) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C,D, E, F et H)

M. Gérard POLEGATO, Coordonnateur Général des Soins,
à l'effet de signer toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

Article 3 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
Mme Martine CHARBONNIER, attachée d'administration hospitalière,
à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) et les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim.

Article 4 :

En cas d'empêchement de M. Sébastien HOUADEC, Directeur Adjoint des Finances, de l'Investissement et des Services économiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
Mme Agnès WOELFFEL, attachée d'administration hospitalière,
à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Sébastien HOUADEC (Finances, Investissement, Services économiques et système d'information) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C,D, E, F et H)

Article 5 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 dans les matières énumérées aux paragraphes A à K de l'article 1 pour les actes et les décisions y afférant pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés à l'article 2
- Aux directeurs n'étant pas affectés pour leurs fonctions principales à l'HAD AP-HP nommés ci-dessous :

Nadia BENZEKRI, Directrice Adjointe siège AP-HP
Eric CHOLLET, Directeur Adjoint siège AP-HP
Cédric FLESSELLES, Directeur Adjoint siège AP-HP
Jean-Baptiste HAGENMÜLLER, Secrétaire Général Adjoint siège AP-HP
Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, Directrice Adjointe siège AP-HP
Eric SIMON, Directeur Adjoint siège AP-HP

Article 5 :

L'arrêté du 26 octobre 2018 portant délégation de signature de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile est abrogé.

Article 6 :

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de Paris, Préfecture de Paris.

Fait à Paris,
Le 11 juin 2019

SIGNÉ

Laurence NIVET
Directrice de l'HAD AP-HP